



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'avis de motion ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 5 décembre 2023.

Règlement 2024-01

Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2024

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion donné le 5 décembre 2023

Adopté par le conseil le 9 janvier 2024

Entrée en vigueur le 11 janvier 2024

Rachel Barbe

Directrice générale et greffière-trésorière